

La loi de séparation et de régulation bancaire renforce l'information de l'emprunteur tant sur le coût de l'assurance que sur son contenu.

- Création d'un taux annuel effectif de l'assurance pour faciliter la comparaison du coût de l'assurance emprunteur.
- Obligation de remettre une fiche d'informations standardisée
- Obligation pour la banque prêteuse d'accélérer la prise de décision en cas de demande de délégation d'assurance.
- Une délégation d'assurance ne doit pas donner lieu à la facturation de frais supplémentaire de la part de la banque prêteuse.

L'ensemble de ces mesures vise à rendre plus concurrentiel le marché de l'assurance emprunteur.